

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mai, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le seize mai, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal Pochat-Baron, Maire.

Présents : Pochat-Baron Pascal, Maire ;

Adjoint(s) au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Corinne, GOY Francis, LABAYE Josette, SECCO Laëtizia, VALENTIN Pierre

Conseillers municipaux : CAMUS Isabelle, CENCI Antoine, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, GERNAIS Benjamin LAOUFI Nadia, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, STAROPOLI Michel, VAUR Florence

Absents représentés : Pouvoir de GAVARD-PERRET Alexandre à GERNAIS Benjamin ; de PILLET Isabelle à PAGNOD Pascale ; de VIGNY Gérald à Pochat-Baron Pascal ;

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Madame Maryse BOCHATON est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 23
Représentés : 3
Votants : 26

Délibération n° D2024_049 – FINANCES

Approbation des tarifs de la restauration scolaire et de la pause méridienne

Le 6 mai 2021, le Conseil Municipal a établi les tarifs de la pause méridienne comme suit :

		Elémentaire	Maternelle
Pendant les périodes d'inscription	Tarif QF 1 : < 800 €	3,00 €	2,45 €
	Tarif QF 2 : 800 € à 1 199 €	4,25 €	3,30 €
	Tarif QF 3 : 1 200 € à 1 599 €	4,75 €	3,70 €
	Tarif QF 4 : 1 600 € à 2 199 €	5,75 €	4,70 €
	Tarif QF 5 : 2 200 € à 3 199 €	6,25 €	5,00 €
	Tarif QF 6 : 3 200 € à 3 999 €	6,75 €	5,20 €
	Tarif QF 7 : ≥ 4 000 €	7,25 €	5,80 €
	Tarif extérieur	7,75 €	6,60 €
	Tarif PAJ	2.10 €	
Hors périodes d'inscription	Tarif occasionnel	Prix du repas selon QF, majoré de 20%	
	Pénalité appliquée en sus du tarif du repas	+ 8€	

A noter que les agents communaux encadrant la pause méridienne bénéficient de la gratuité des repas.

Au regard de l'augmentation des frais liés au service, tant en termes de fourniture de repas, que de tarifs des fluides ou d'évolution des frais de personnel, il est proposé de pratiquer une augmentation de 3 %.

Les tarifs deviendraient les suivants à compter de la rentrée scolaire 2024-2025.

		Elémentaire	Maternelle
Pendant les périodes d'inscription	Tarif QF 1 : < 800 €	3,09 €	2,52 €
	Tarif QF 2 : 800 € à 1 199 €	4,38 €	3,40 €
	Tarif QF 3 : 1 200 € à 1 599 €	4,89 €	3,81 €
	Tarif QF 4 : 1 600 € à 2 199 €	5,92 €	4,84 €
	Tarif QF 5 : 2 200 € à 3 199 €	6,44 €	5,15 €
	Tarif QF 6 : 3 200 € à 3 999 €	6,95 €	5,36 €
	Tarif QF 7 : ≥ 4 000 €	7,47 €	5,97 €

	Tarif extérieur	7,98 €	6,80 €
	Tarif PAI	2,60 €	
Hors périodes d'inscription	Tarif occasionnel	Prix du repas selon QF, majoré de 20%	
	Pénalité appliquée en sus du tarif du repas	+ 8€	

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **FIXE** les tarifs suivants de la restauration scolaire à compter de la rentrée scolaire 2024-2025 :

		Elémentaire	Maternelle
Pendant les périodes d'inscription	Tarif QF 1 : < 800 €	3,09 €	2,52 €
	Tarif QF 2 : 800 € à 1 199 €	4,38 €	3,40 €
	Tarif QF 3 : 1 200 € à 1 599 €	4,89 €	3,81 €
	Tarif QF 4 : 1 600 € à 2 199 €	5,92 €	4,84 €
	Tarif QF 5 : 2 200 € à 3 199 €	6,44 €	5,15 €
	Tarif QF 6 : 3 200 € à 3 999 €	6,95 €	5,36 €
	Tarif QF 7 : ≥ 4 000 €	7,47 €	5,97 €
	Tarif extérieur	7,98 €	6,80 €
	Tarif PAI	2,60 €	
Hors périodes d'inscription	Tarif occasionnel	Prix du repas selon QF, majoré de 20%	
	Pénalité appliquée en sus du tarif du repas	+ 8€	

- **APPROUVE** l'application de la gratuité des repas pour les agents communaux, encadrant le service de restauration scolaire.

VOTE	POUR	26
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme

Le Maire,

Pascal POCHAT-BARON

La secrétaire de séance

Maryse BOCHATON

Certifié exécutoire

Télétransmission sous-préfecture le 29/05/24

Publication en ligne le 29/05/24

Pour le Maire et par délégation,

La Directrice Générale des Services

Pascale CHAPUIS